

	Administration fédérale admin.o
Département de l'environne	ment, des transports, de l'énergie et de la communication
	Office fédéral de la communicatio

Rapport annuel des diffuseurs de télévisions à l'échelon de la région linguistique

Période: 2015 (1.1.2015 - 31.12.2015)	

Bases juridiques ORTV art. 27

B2. Conseil d'administration

Aviez-vous un conseil

d'administration l'année sous revue ?

A. Infor	rmations génér	ales	
A1. Nom	du programme*		NRTV
A2. Nom	et adresse du diffu	seur	
Nom du diff	fuseur*		Association Communyon, p/a
Rue*			Place du Château
Numéro*			3
Code posta	al*		1260
Lieu*			Nyon
Téléphone*	•		+41 22 316 40 00
Fax			www.nrtv.ch
Site Web (L	JRL)		www.nrtv.ch
Personne d	de contact		
Courriel*			christophe.rasch@nrtv.ch
Nom*			Rasch
Prénom*			Christophe
,	a direction était-elle com Nom	Prénom	mer tous les membres de la
1 2	Rasch	Christophe	Responsable d'antenne
3		Γ	
4			
5			
6			
7			
8			
9			
	vous ajouter d'autres me	embres de la direction	à la liste ?
Oui Non			
● 11011			
B. Orga	anisation		
B1. Form	e juridique du diffu	seur	Société anonyme
			Association
			O Fondation
			○ Sàrl
			 Coopérative

O Entreprise individuelle ou personne physique

O Autre :

Oui

Non

25.04.2016

B3. Aperçu de la répartition du capital social et des droits de vote

Montant du capital (en francs)	0
Répartition du capital (parts >= 5%) Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession	n, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les parts égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom	Parts en francs	Parts en pour cent (%)	Droits de vote en pour cent (%)
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				
14				
15				
16				
17				
18				
19				
20				

B4. Aperçu de la participation des associés (>= 20 % du capital) à d'autres entreprises médias et non médias

Pour les programmes ne bénéficiant pas d'une concession, veuillez s'il-vous plait indiquer uniquement les participations égales ou supérieures à 33,4%.

	Nom associé	Nom entreprise média	Nom autre entreprise	Participation en francs	Participation en pour cent du capital
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					
8					
9					
10					

Souhaitez-vous compléter la liste ?

Oui

Non

C. Personnel

C1. Nombre d'employés et pourcentage des postes (jour de référence : 31.12.2015)

Total du pourcentage des postes (équivalents plein temps?) Nombre d'employés Collaborateurs fixes payés Direction : 1 1 Rédaction / animation : 2 1.2 Stagiaires rédaction / animation : 0 0 1 0.2 Technique / production : 0 0 Administration : 0 Acquisition de publicité : 0 0 Autres:

N	lom	bre	d	'emp	loyés

Collaborateurs indépendants		, . ,
Payés	О	

	0		
C2. Formation et perfectio	nnement 2015 e	n iours et coûts	- seulement rédaction / animation
	Formation externe	Charges formation externe par an (en	Formation interne
	(en jours?)	francs)	(en jours?)
Collaborateurs fixes rédaction / animation	0	0	0
Stagiaires rédaction / animation	0	0	0
Collaborateurs indépendants	0	0	0
rédaction / animation			
D. Diffusion			
D1 Comment le programe	ao a t il átá diffu	ná an 2015 2 Vai	uilles dictinguer entre diffusion analogique et diffusion numérica
Par voie hertzienne terrestre	ne a-t-ii ete uniu:	se en 2015 : Vec	uillez distinguer entre diffusion analogique et diffusion numériq
Analogique Analogique			
Numérique (TV : DVB-T)			
Sur des lignes (sauf Internet)			
Analogique			
✓ Numérique			
D2. Est-ce que votre progr	ramme est égale	ment cantable n	ar satellite ?
Oui, exclusivement par satellite	annie est eguie	ment captable p	ar saterite .
Oui, en plus d'autres modes de	diffusion		
Non			
D2 Fot on ave le program	ma au daa nautia	a da aalui ai ant	t été diffusées sussi sur Internet (alusiaurs rénense mossibles)
☐ Le programme entier a été diffus			t été diffusées aussi sur Internet (plusieurs réponse possibles)
Le programme entier comme Liv			
✓ Quelques émissions proposées			ité de téléchargement
Quelques émissions proposées		, ,	
Aucune offre sur Internet	· ·		
E1. Agences de presse	/age		
Nombre d'agences de presse ab			
Nombre d'agences de presse ab	onnées :	a-t-il été archivé ?	
Nombre d'agences de presse ab	onnées : tier du programme	a-t-il été archivé ?	
Nombre d'agences de presse ab 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent	onnées : tier du programme	a-t-il été archivé ?	
Nombre d'agences de presse abito E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois	onnées : tier du programme ts par la loi		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abito E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois	onnées : tier du programme ts par la loi		ont été archívées plus longtemps que le programme entier ?
Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part	onnées : tier du programme ts par la loi		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abi E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abi E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Non	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ?		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abi E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ?		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ?		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ?		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abi E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ?		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ?		ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes mes intéressées	rts de programme d	ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes mes intéressées	rts de programme d	ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes mes intéressées	rts de programme d	ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées	rts de programme d	ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour :	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il éte heures heures	rts de programme d	ont été archivées plus longtemps que le programme entier ?
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine Chaque semaine T2. Répartition du program	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il éte heures heures neme en minutes Total minutes	rts de programme d	
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine Chaque semaine T2. Répartition du program	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neures neures neures neures neures	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine Chaque semaine	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neme en minutes Total minutes	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	
Nombre d'agences de presse able 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine Chaque semaine F2. Répartition du program Information	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neures neures neures neures neures	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	
Nombre d'agences de presse able 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine Chaque semaine F2. Répartition du program Information	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neures neures neures neures neures	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine F2. Répartition du program Fiction Information Documentaire Education	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neures neures neures neures neures	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	
Nombre d'agences de presse abro E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine T52. Répartition du program Fiction Information Documentaire Education Religion	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neures neures neures neures neures	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	
Nombre d'agences de presse abro 0 E2. Archivage Durant combien de temps l'ent Pendant les quatre mois prescri Plus longtemps que 4 mois Est-ce que des émissions part Oui Non Qui a eu accès aux émissions Uniquement des utilisateurs inte Egalement des personnes exter F. Programme F1. Durée Combien d'heures par jour le p Chaque jour, 24 heures sur 24 Moins de 24 heures par jour : Chaque semaine F2. Répartition du progran Fiction Information Documentaire	onnées : tier du programme ts par la loi iculières ou des pa archivées ? ernes nes intéressées programme a-t-il été heures heures neures neures neures neures neures	rts de programme d é diffusé ? par an selon les	

Divertissement non-fictionel	
Culture	
Sport	
Enfants / Jeunesse	
Publicité	900
Présentation / Promotion	
Service	
Total général parole et musique	Total GÉNÉRAL maximal possible: 525'600 minutes
F3. Répartition du prograr	nme en minutes par an selon les catégories spéciales suivantes. Rediffusions à indiquer séparément. Total minutes par an Rediffusions
Information	2400
Reportage sportif	
Journal à l'écran	
Jeux	
Publicité	
Total	2400 0
Total	
F4. Productions et coprod Combien de minutes du temps Indications <u>en minutes</u> par an (be	luctions suisses et européennes s de transmission ont été consacrées à la diffusion de productions et coproductions suisses et européennes ? ase légale : ORTV art. 5) Minutes par an
Dont co-/productions suisses	0
Dont co-/productions européennes	0
Quelle était la part des produc	iuctions indépendantes (Base légale ORTV art. 5) tions et coproductions suisses et européennes émanant de producteurs indépendants ? le total des catégories listées ci-dessus, sans Informations, reportages sportifs, jeux, publicité, journal à l'écran. Une place appropriée doit être réservée à des oeuvre
	Minutes par an Coûts en Frs.
Productions suisses indépendantes	0
Productions européennes indépenda	antes 0
F6. Origine ; indications e	n minutes par an
	Suisse Europe USA Autres Total
Long métrages	(Minutes par an)
Séries	
Dessins animés, films d'animation	
Documentaires	
Total	
	uisses (base légale ORTV art. 5) ction ou la coproduction de longs métrages, de documentaires ou de films d'animation suisses
La liste des films (obligatoire) do	it être renvoyée par courriel à : <u>oliver.gerber@bakom.admin.ch</u>
	our les malentendants et les malvoyants (Base légale ORTV art. 8) diffusées aux heures de grande audience, qui étaient adaptées aux besoins des malentendants et des malvoyants ?
Chaque semaine	
O Tous les mois	
O Plus rarement	
O Jamais	
De quelle manière ces émission Avec des sous-titres	ons ont été adaptées ?
En langage des signes	
Avec description audio	
Autres :	
G. Indications financ	cières
Compte de résultats au 31.12.2	2015
Charges	
	Indication on
	Indication en francs
Programme	260000

195000

Technique

Administration	140000
Charges d'exploitation	595000
Dont personnel	420000

Produits

	francs
Publicité	20000
Parrainage	
Produit d'abonnements	
Nombre d'abonnements	
Autres produits, sans quote-part de la redevance	575000
Affaires-échanges (prestations appréciables en argent), si pas déja comptabilisées	20000
Produits bruts	615000
Rabais	
Escomptes	
Pertes réalisées	
Pertes sur débiteurs(Variation ducroire)	
Autres déductions sur les produits	
Chiffre d'affaires net selon rapport de révision	615000
Quote-part de la redevance	0

Finalisation du questionnaire

Remarques sur le questionnaire



Vous pouvez imprimer votre questionnaire \underline{ici} ou le $\underline{t\'el\'echarger}$ en format PDF.

Indications en

Validation

☑ Par la présente, nous confirmons l'exactitude et l'intégralité des indications saisies.

Pour terminer, envoyer les données électroniquement en cliquant sur le bouton "Envoyer". Attention: une fois cette dernière opération effectuée, vous n'avez plus accès aux données.